

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 MAI 2010

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le jeudi 20 mai 2010 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 6 mai 2010 .
Absents excusés : L.GARCIA (pouvoir à A.LAPLAZA). C.BLAISE (pouvoir à Y.GUIGNOT). E.POULNOT (pouvoir à L.BAILLY) . P.ROUX et B.DIETRE
Secrétaire de séance : Agnès LAPLAZA
Le compte-rendu de la séance du 31 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2009 : les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT :	INVESTISSEMENT :
Dépenses : 324 317.66 €	87 589.05 €
Recettes : 392 010.50€	93 640.51 €
Excédent global de clôture : 78 775 .61 €	

Ces deux comptes présentant les mêmes résultats sont adoptés à l'unanimité.

F.J.T : le Foyer doit se conformer aux normes européennes . Il lui faut engager des dépenses importantes aussi bien en acquisition de matériel qu'en adaptation des locaux, travaux indispensables au renouvellement de l'agrément sanitaire de la DDASS. Ces obligations vont générer des frais importants à couvrir au moyen d'un emprunt et entraîneront parallèlement une hausse des tarifs des repas livrés . Sans garantie préalable des communes concernées de poursuivre leur partenariat avec le foyer, ce dernier ne pourra obtenir de prêt auprès des banques. Après discussion, le Conseil municipal décide de s'engager pour trois ans à poursuivre sa collaboration avec le FJT, mais à la condition expresse qu'aucune autre hausse de tarifs supérieure à l'augmentation du coût de la vie ne soit pratiquée.

SERVICE de MISE à DISPOSITION de PERSONNEL de REMPLACEMENT:

Le centre de gestion a validé la création d'un tel service afin de répondre aux multiples demandes des élus de Haute Saône régulièrement confrontés à des absences temporaires ou permanentes de leur personnel. Ce nouveau service devrait permettre à terme de proposer dans l'ensemble des collectivités de toutes tailles un personnel qualifié dans un délai raisonnable. Cette prestation offre une gestion totale des démarches administratives, en contrepartie la collectivité règle des frais de gestion ainsi qu'un forfait transport permettant de mutualiser les frais au niveau départemental en minimisant les contraintes de distance entre domicile et lieu de mission des agents remplaçants. L'adhésion est gratuite et seule la mise à disposition réelle d'un agent serait facturée. Dans ces conditions, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à faire appel à ce service en cas de besoin et à signer les conventions de mise à disposition.

PROJET D'INSTALLATION d'UN RELAIS de RADIOTELEPHONIE à ESSERTEY (suite)

: après avoir organisé une réunion d'information avec l'opérateur et la population concernée et devant l'opposition massive des habitants du Hameau d'ESSERTEY à l'installation d'un pylône de radiotéléphonie ORANGE et les troubles anormaux de voisinage qui en découleraient, le Maire a décidé de signer un arrêté d'opposition à ces travaux.

En effet, ce projet d'une hauteur de 24 m, implanté sur le terrain d'une entreprise privée et à proximité immédiate des habitations serait de nature à porter atteinte au caractère et à l'intérêt des lieux avoisinants et de nature à compromettre sécurité et salubrité publiques. Cet arrêté de refus a été notifié en temps utile au demandeur.

FUSION entre l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT et la SA HABITAT ET

TERRITOIRES : depuis plus de 20 ans, ces deux organismes partagent le même siège social, la même direction et le même personnel. Afin de sauvegarder les moyens de la SA HABITAT & TERRITOIRES, au service de ses locataires et du développement en logements de la Haute-Saône, il a été décidé par le conseil d'administration le principe de sa reprise par l'OFFICE PUBLIC de l'HABITAT, par le biais d'une fusion par transmission universelle de patrimoine. Pour réaliser cette fusion, la SA doit vendre l'ensemble de ses actions à l'OPH. Après discussion, le Conseil municipal accepte la cession des actions détenues par la commune à l'OPH de Haute Saône et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession.

QUESTIONS DIVERSES :

- ⇒ SYNDICAT INTERCOMMUNAL de VOIRIE du Val de Saône :
 - adhésion de la commune de COURCUIRE acceptée par le SIV : chaque commune doit donner son avis en vue de la décision définitive par le Préfet dans un délai de 3 mois à compter du 20/05/2010 ; le Conseil municipal unanime accepte la demande d'adhésion de COURCUIRE au SIV .
 - Programme de renouvellement des enduits 2010 : vu l'état des chaussées et l'âge des derniers enduits exécutés, il est décidé pour 2010 de refaire l'enduit de la rue de la chenille sur 2 000 m2.
- ⇒ AGENCE DEPARTEMENTALE D'ASSISTANCE à MAITRISE D'OUVRAGE : une adhésion à ce nouvel organisme est proposée dans les domaines eau, assainissement et voirie. La décision d'adhérer ou de ne pas adhérer sera prise après tenue de la réunion qui doit avoir lieu sur ce sujet à CHARGEY LES GRAY le 14 juin prochain.
- ⇒ ECLAIRAGE PUBLIC :- la commune a la possibilité de reprendre une quinzaine de luminaires de la Ville de GRAY. Ces luminaires remplaceraient ceux en place à GRAY LA VILLE dans certains secteurs où l'éclairage n'est pas assez puissant. Le conseil donne un avis favorable à cette reprise.
 - Une horloge astronomique a été posée dans le secteur « Village », elle permet de différer l'allumage et d'anticiper l'extinction de l'éclairage. Plusieurs réglages ont déjà été effectués afin d'obtenir un résultat satisfaisant.
- ⇒ SICTOM - COLLECTE SELECTIVE : une enquête préalable a été menée sur le secteur de GRAY auprès des collectivités pour la mise en place de la redevance incitative qui consiste à faire payer l'utilisateur en fonction de sa production d'ordures ménagères et déchets assimilés. Une enquête aura lieu début septembre auprès des habitants afin de permettre la mise en place de la collecte en Porte A Porte dès le 1^{er} janvier 2011 avec facturation à blanc pendant un an.